



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 22 - La Rodia - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens

La Rodia

Avenant à la convention d'objectifs et de moyens

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

La Rodia, constituée sous la forme d'une régie autonome personnalisée, est la scène des musiques actuelles de Besançon.

Depuis son ouverture le 25 janvier 2011, ses objectifs initiaux ont été atteints puis dépassés : plus de 230 000 spectateurs ont ainsi franchi les portes de La Rodia en 6 ans. En quelques années, La Rodia a trouvé sa place dans le paysage des musiques actuelles à Besançon et en Franche-Comté, et est désormais un partenaire reconnu par l'ensemble des acteurs de la filière (artistes, groupes, associations, labels, producteurs et studios privés, festivals, autres scènes régionales...).

Ces résultats témoignent de la richesse et du «potentiel» des publics de Besançon et de la grande région, du nombre important d'artistes implantés localement et de l'attractivité du site des Prés de Vaux.

Fondée sur un projet artistique et culturel à la fois ambitieux et profondément inscrit dans le territoire, La Rodia a été officiellement labellisée par l'Etat Salle de Musique ACTuelle (SMAC) dans le cadre d'une convention triennale 2015-2017.

Une nouvelle convention pluriannuelle incluant les dernières modifications relatives au label SMAC est en cours d'élaboration avec l'Etat. Elle sera finalisée début 2018.

Afin d'éviter l'absence de lien contractuel entre la Ville et la RAP au 1^{er} janvier 2018, il est proposé de prolonger d'un an la convention en cours. Dans ce cadre, l'ensemble des dispositions de l'actuelle convention (y compris ses annexes et avenants) resteront inchangées jusqu'à signature d'une nouvelle convention pluriannuelle en 2018.

Pour rappel, et sous réserve du vote du BP 2018, la contribution en fonctionnement sera maintenue à hauteur de 532 400 €, montant fixé par l'avenant n° 3 adopté en 2016.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer l'avenant prolongeant pour un an la convention entre la Ville de Besançon et La Rodia.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. VAN HELLE, M. DUMONT, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, M. FAGAUT (2), Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme ANDRIANTAVY, M. CURIE, Mme PRESSE, M. LEUBA, Mme LEMERCIER, Mme REBRAB (2), Mme WERTHE et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 DEC. 2017



Contrôle de légalité